



**Swiss Archery** Association

Schweizer Bogenschützen-Verband  
Association suisse de Tir à l'arc  
Associazione svizzera di Tiro con l'arco  
Associazun svizra d'Archers

---

## Motions à l'AD ou à la CP

### Swiss Archery Association

---

Les requêtes à l'AD ou à la CP doivent remplir des conditions minimales en matière de contenu et de forme. Les requêtes doivent être transmises au président avant chaque séance.

**Données du demandeur :**

Nom : Prénom :

Fonction : Comité central / Zentralvorstand

Organe : SwissArchery Association

Date : 23.07.2023

En cas de question :

Courriel : administration@swissarchery.org

Numéro téléphone :

---

**1. Situation de départ, description du problème, besoins (analyse)**

Lors des compétitions nationales, la fédération fournit plusieurs services aux organisateurs et aux athlètes. En particulier, la fédération propose un système de gestion des inscriptions, la publication des résultats et la gestion du calendrier des compétitions. Le développement d'un système de gestion des inscriptions représente une charge importante. La fédération propose également divers documents et règlements qui nécessitent une actualisation constante. En outre, lors des compétitions nationales, les arbitres assurent la sécurité et la conformité des compétitions. Chaque compétition représente par conséquent une charge pour la fédération.

Plusieurs athlètes participent aux compétitions dans les catégories « invité.es ». Ces participants profitent des prestations de la fédération sans s'acquitter d'une licence de compétition et parfois sans payer de cotisation de membre. Par conséquent, l'engagement des arbitres et du système d'inscription au profit des athlètes tirant en catégorie « invité.es » est supporté entièrement par les membres de la fédération et les organisateurs ou organisatrices. Le comité est d'avis que les participant.es dans les catégories « invités » doivent également contribuer aux fonctionnements de la fédération en échange des services dont ils bénéficient lorsqu'ils participent aux compétitions nationales.

---

**2. Proposition de résolution, proposition d'amélioration, organe et position concernés**

Les participants inscrits dans une catégorie « invité.es » doivent s'acquitter d'une contribution aux prestations de la fédération auprès des arbitres avant le début de chaque compétition à laquelle il souhaite participer. La participation est conditionnée aux paiements de la contribution aux arbitres lors du greffe ou du contrôle matériel :

- Contribution pour les externes à la fédération : 20 CHF / compétitions

- Contribution pour les membres de la fédération mais sans licence : 10 CHF / compétitions
- Contribution pour les membres de la fédération avec licence SA : 0 CHF / compétitions
- Contribution pour les externes à la fédération avec une licence WA : 0 CHF / compétitions

En cas de refus, l'athlète est interdit de participation à la compétition.

---

### **3. Estimation des coûts, besoins matériels et/ou personnels**

La mise en œuvre implique l'extension du système de paiement par carte de la fédération pour permettre aux arbitres d'encaisser directement la contribution lors des compétitions. Il est également nécessaire de générer des codes Twint spécifique. Les coûts de mise en œuvre sont faibles et représente environ 4% des montants encaissés auprès des « invité.es » et correspondent aux frais de transaction. Les arbitres doivent déjà contrôler les licences et les participant.es actuellement.

---

### **4. Mesures (étapes concrètes pour la mise en œuvre), planification des délais**

En cas d'acceptation, le bureau de la fédération devrait étendre les contrats de paiements par carte bancaire et informer les arbitres. La responsable des arbitres devra organiser la formation et l'instruction de ceux-ci.

---